

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant n°3 - Affaire 21S0007 : Marché d'exploitation des installations CVC - Lot 1 : Bâtiments sportifs

N° : VA_DEC2024_526
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 ; R2194-2 et R2194-3 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société DALKIA située à SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE (59350), l'avenant n°3 du lot 1 du marché d'exploitation des installations CVC afin de prendre en compte les modifications des conditions d'exploitation ainsi que les modifications des annexes de l'acte d'engagement relatives aux évolutions qui sont l'objet de cet avenant.

Politique publique (domaine-action-activité) : 03.2.2 Chauffage urbain

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 30 août 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-205178-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 19 septembre 2024